

**Extrait du procès-verbal
 des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 6 février 2012

Nombre de conseillers élus

11

Conseillers en fonction

11

Conseillers présents

9

Sous la présidence de M. MULLER Dominique Maire

Conseillers présents : FOURNIER C. / DOSSMANN M. /
 HINDENNACH G / RIFF D. / KREMMEL M.L

SCHARSCH J. HEIM C. / WOLFF B.

Conseiller absent : FALK E / KEITH H (excusés)

Présentation pour approbation du procès-verbal de la réunion du 6 février 2012 :

Après lecture, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 6 février 2012.

Compte administratif 2011 :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Christiane FOURNIER, décide d'approuver, par 8 voix le compte administratif de l'exercice 2011, présenté par M. MULLER Dominique Maire et qui se récapitule comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	Recettes	Excédent
198 387,23	581 154,00	382 766,77

Section d'investissement:

Dépenses	Recettes	Déficit
1 076 857,83	549 082,48	527 775,35

Déficit global de clôture: 145 008,58 €

Motion contre les avis des Architectes des bâtiments de France :

M. le Maire fait part des difficultés que rencontrent la grande majorité des demandeurs pour l'obtention d'une autorisation d'urbanisme, notamment en raison des nombreuses contraintes imposées dans le périmètre des 500m par les architectes des bâtiments de France.

Suite aux avis défavorables délivrés par leurs services, il relate tous les permis ayant fait l'objet d'un refus ces quatre derniers mois ainsi que les nombreux projets que les demandeurs ont abandonnés.

Les prescriptions imposées, qui génèrent un surcoût non négligeable, dénaturent complètement le projet des pétitionnaires au point qu'ils préfèrent se priver d'une réalisation qui ne répond plus à leur attente.

Il cite nombre de projets où la covisibilité avec le clocher n'existait même pas, cela prouvant que les architectes des Bâtiments de France ne venaient pas faire un état de la situation sur place. Il regrette également que les projets d'installation de panneaux photovoltaïques ont tous été refusés, alors que d'un autre côté la loi Grenelle 2 préconise la réduction des consommations d'énergie et de leur contenu en carbone et incite les usagers à mettre en œuvre les énergies renouvelables.

Il énumère toutes les démarches qu'il a entreprises auprès du Préfet, du Député, du président du Conseil Régional, du président du Conseil Général qui n'ont pas permis de débloquent la situation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et, considérant que les avis des architectes des Bâtiments de France constituent un véritable frein à l'esprit d'initiative des villageois et au développement harmonieux du village, qu'en l'absence d'un cahier des charges précis sollicité à de nombreuses reprises auprès de l'instance compétente, il n'y avait aucun moyen pour améliorer cette situation, se voit contraint, dans l'intérêt de l'emploi, des administrés et de la Commune de demander, par 8 voix pour 1 contre, le retrait du clocher de l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Recensement de la population :

M. le Maire signale que Mme BINDREIFF Sandrine s'est acquittée avec compétence de sa fonction d'agent recenseur et que ce recensement a permis d'établir que le village comptait 530 habitants.

Sécurité routière : sortie des véhicules sur la RD236.

Deux panneaux de limitation de vitesse à 70km/h seront installés par les services du département sur la RD 236, à l'entrée de la rue du stade desservant le groupe scolaire et l'espace communal « Les Perdrix ».

Divers :

Le Conseil Municipal consacrera à une journée de travail samedi le 17 mars pour des travaux d'entretien et de rangement.

Pour copie conforme

Saessolsheim, le 7 mars 2012.

Le Maire